

LE 8 MARS 2011

Procès-verbal de la troisième assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm, tenue le mardi 8 mars 2011, à L'École Joseph-François Perrault.

11-03-05 **TABLE DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE QUARTIER DE L'ARRONDISSEMENT**

Résolution CA-11-12

Concernant une consultation publique sur l'avenir du bassin Louise

Considérant le projet de résolution présenté par la Table des présidents des conseils de quartier au sujet d'une consultation publique sur l'avenir du bassin Louise;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR GUY BOIVIN DUMENT APPUYÉE PAR MADAME SUNNY BREUIL, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm approuve le processus de consultation sur le bassin Louise proposé par la Table de concertation des présidents des conseils de quartier de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSENCES :

M ^{me}	Lise Santerre	Présidente
MM.	Salim Haouari	Vice-président
	Pierre Godin	Secrétaire
M ^{mes}	Louise Dépatie	Trésorière
	Françoise Lord	Administratrice
	Sunny Breuil	Administratrice
MM.	Guy Boivin	Administrateur
	Marc-André Pâlin	Administrateur
	Jérôme Jolicoeur	Administrateur (à partir du point 11-03-04)
M ^{me}	Anne Guérette	Conseillère municipale

ABSENCE :

M.	Yvon Bussièrès	Conseiller municipal
----	----------------	----------------------

RECOMMANDATION ADOPTÉE LE 13 JANVIER 2009

Considérant le projet d'ouvrir une partie du bassin Louise au public afin de donner accès au fleuve en ville à la population ainsi qu'au visiteurs et touristes;

Considérant que les conseils de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur, de Saint-Roch, du Vieux-Limoilou ont déjà voté en faveur de cette proposition de changement de zonage et que le projet de plage publique au bassin Louise jouit de l'appui de nombreux organismes et personnalités politiques des trois niveaux de gouvernements;

Considérant que le zonage en tête du bassin Louise est contraire aux orientations du PDAD et qu'il empêchera la population d'accéder un jour à ce plan d'eau en réglementant en faveur de l'hôtellerie en rive;

Considérant que le bien commun exige que l'avenir du bassin Louise fasse l'objet d'un vaste débat public où la population aurait accès à toute l'information disponible pour ensuite être en mesure de donner son avis;

Le Conseil de quartier de Montcalm :

- Demande aux élu(e)s que dans le cadre de l'harmonisation en cours des règlements d'urbanisme, le zonage en tête du bassin redevienne un espace vert tel que la Ville s'y est engagée lors de l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 1992 et tel que le stipule le PDAD adopté en séance du Conseil municipal le 20 juin 2005;

- Demande aux élu(e)s d'organiser un vaste débat public comportant trois étapes distinctes:

- 1) La première mettra à la disposition de la population toute l'information relative au bassin Louise, notamment historique, sociale, économique et culturelle;

- 2) La deuxième verra à consulter la population sur les principes d'aménagement fondamentaux, c'est-à-dire la vocation souhaitable du plan d'eau au 21^e siècle;

- 3) La troisième recevra des suggestions concrètes d'aménagement. Tout l'exercice devra s'effectuer préalablement à toute décision des autorités quant à des scénarios ou des propositions quelconques de réaménagement de ce plan d'eau public.

Paul Arsenault
Président

Gabriel Chassé
Secrétaire

ADOPTÉE LE 13 JANVIER 2009